

**MAIRIE
DE
JONCHERES**

Nombre	de	Membres
En exercice	Présents	votants
9	9	8

Date de convocation :
21-11-2011

Date d'affichage :
21-11-2011

**OBJET :
TAXE
D'AMENAGEMENT**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE JONCHERES

SEANCE DU 26 NOVEMBRE

L'an deux mille onze, le vingt six novembre à quatorze heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Joseph FRABOULET, Maire.

Etaient présents : JC MARTIN, JL BARRAL, J. MARTIN-FIGUET, A.FAVRE, F. LE DIASCORN.

Absents excusés : B. FRABOULET, pvr à J. FRABOULET, N. FAVRE, pvr à A. FAVRE, Y. FONTAINE.

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la circulaire du Préfet relative aux évolutions législatives récentes et à ses implications pour les collectivités territoriales.

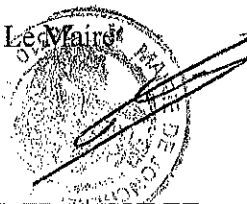
A partir du 1^{er} mars 2012, les taxes d'urbanisme existantes seront toutes supprimées. Le nouveau dispositif prévoit l'instauration de 2 autres taxes : La Taxe d'Aménagement et le Versement pour sous-densité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Se prononce** en faveur de la taxe d'aménagement au taux de 1 %,
- **charge** Monsieur le Maire de toutes démarches et signatures pour l'exécution de la présente décision.

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

*Acte exécutoire par
envoi à la Préfecture
le 28 novembre 2011*


J. FRABOULET